

Grâce à vous, pour vous, avec vous...

Vos talents de demain se forment aujourd'hui avec

Les écoles



SOLDE LIBÉRATOIRE (13%) TAXE APPRENTISSAGE 2023

A partir du 1er avril 2023,
soutenez notre établissement
"LP PR CHAMBRE COMMERCE
ET INDUSTRIE"

Maintenant collecté sur la plateforme SolTéA*

Entre le 1er avril et le 7 septembre 2023 - *gérée par la Caisse des Dépôts

Les écoles



De quoi parle-t-on ?

La taxe d'apprentissage est un **impôt** versé par les entreprises, pour **financer les formations professionnelles destinées aux moins de 30 ans.**

Collecte de la TA 2023

87 %

Prélèvement
URSSAF (DSN)
Versement OPCO*
Contribution
à l'apprentissage

*Opérateur de Compétences

13 %

Solde
libératoire

Prélèvement URSSAF
DSN du mois d'avril 2023
Affectez vos fonds du Solde
Libératoire aux Écoles CCI
Dordogne* sur la **plateforme
SolTéa** (Caisse des Dépôts)

*Financement des formations initiales
LP PR CHAMBRE DE COMMERCE ET
INDUSTRIE

Pour nous trouver
facilement sur
SolTéa

Code UAI : 0240092V
SIRET : 18240014300026

Et pour que nous puissions suivre votre versement en direction de notre établissement

Merci de bien vouloir compléter la **promesse de versement** (version papier ou en ligne sur www.ecoles.dordogne.cci.fr Rubrique "Taxe Apprentissage")

Votre contact aux
Écoles CCI Dordogne c.gerard@ecoles.dordogne.cci.fr
Céline GÉRARD - Tél. 06 79 83 27 32

Pourquoi verser votre Solde Libératoire aux Écoles CCI Dordogne ?

En soutenant notre établissement, vous **encouragez et devenez partenaire de la formation de vos futurs collaborateurs !**

Les fonds perçus chaque année contribuent au **développement de nos conditions pédagogiques** : pratiques pédagogiques innovantes, transformation digitale de nos formations, participation des apprenants à différents concours nationaux et internationaux, mobilité et collaborations à l'international, **développement de notre offre de formations** au plus près des besoins de notre territoire.

Suivez-nous dans nos actualités...



www.ecoles.dordogne.cci.fr